

tre de l'Agriculture, se fondant sur ce rapport, lance une propagande en faveur de l'augmentation de la production du porc.

Je dois le féliciter du courage dont il a fait preuve en conseillant aux cultivateurs d'élever plus de porcs, en un temps où cet animal se vendait seulement 2c.½ la livre à l'endroit de l'expédition, prix tombé depuis à 2c. Il faisait preuve d'un optimisme juvénile qu'il aurait mieux valu ne pas montrer, pense-t-il peut-être maintenant, car l'article 6 ne renferme en réalité rien qui puisse permettre au cultivateur de se lancer dans l'élevage intensif du porc. Quelle belle foi! Je ne crois pas qu'il y ait eu même en Israël la foi dont le ministre de l'Agriculture a fait preuve au sujet du rapport encore inconnu de la commission anglaise sur l'élevage du porc. Les Anglais peuvent en rire eux-mêmes; on a fort critiqué, outre-mer, ces entraves apportées aux importations de denrées alimentaires.

Il me sera peut-être permis de poser cette question: Est-ce bien là l'avantage que demandaient les producteurs canadiens ou anglais de porcs? J'ai appris qu'ils ne voulaient aucun contingentement, à cause de la difficulté de sa mise en vigueur. Voyons ce qu'il en sera pour nous. Autrefois, rien ne nous restreignait. Nous pouvions expédier un milliard de livres de bacon ou de jambon si nous avions un tel excédent disponible pour l'exportation. Maintenant, nous ne pouvons expédier que 280 millions de livres. Le Canada exportait tout près de cette quantité, en 1919; mais nous en sommes loin, maintenant.

L'hon. M. STEVENS: Que mon honorable ami me permette une mise au point. Nous ne sommes pas restreints à cette quantité. On nous garantit l'admission en franchise de cette quantité pour nous faire bénéficier du même traitement que l'éleveur anglais, mais nous n'avons aucune entrave, au-dessus de ces chiffres, pour la concurrence avec l'étranger. Mon honorable ami verra bien la distinction. Il reconnaîtra, j'en suis sûr, que cette garantie pour cinq ans, est précieuse au Canada.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai cru que toute la convention était fondée sur le contingentement. A défaut de ce dernier nous nous retrouverons là où nous étions au début. J'adresse un appel au ministre du commerce (M. Stevens) et au ministre de l'Agriculture (M. Weir); franchement nous travaillons dans l'obscurité. Même si cela était bien, mon attitude serait la même qu'à propos de l'article précédent. En autant que l'on a enrayé les restrictions sur le bétail, très bien; en autant que ceci facilite nos échanges, très bien encore; seulement nous ne savons pas

au juste à quoi nous en tenir là-dessus. C'est pire que de tâtonner dans l'ombre. J'ai fait un effort consciencieux pour comprendre cette affaire, et je n'ai pu conclure qu'une chose: que tout repose sur le contingentement. Voici qu'à présent on nous affirme que le contingentement n'a rien de permanent, que l'on pourra s'en dispenser selon son bon plaisir.

M. BROWN: L'autre jour j'ai visité un endroit à la campagne et j'ai appris que par suite du discours enthousiaste du premier ministre, qui prévoyait dix millions de porcs au Canada, les cultivateurs de la région entreprennent dès maintenant à relever la production des porcs. Il me semble que ni le ministre du Commerce ni le ministre de l'Agriculture n'oseront affirmer que rien dans cet accord, ni en dehors de l'accord, quelle qu'ait été la teneur du rapport soumis au gouvernement britannique, puisse justifier les efforts immédiats de nos fermiers pour augmenter la production de porcs. Il est vrai que nous y allons à tâtons en ce qui concerne les conditions exactes; mais nous devons tous reconnaître que notre allocation de 280,000,000 de livres dépasse tout ce que nous avons exporté depuis nombre d'années; par conséquent rien ne fait prévoir que cet accord sera à notre avantage immédiat. Décidément rien dans le traité n'encourage le cultivateur à relever dès maintenant sa production de porcs.

Pour tout dire, monsieur le président, les circonstances qui nous ont empêché dans le passé d'approvisionner une part plus large de la clientèle anglaise doivent être modifiées par des moyens autres que ceux offerts par ce traité. On nous affirme que notre difficulté dans le passé venait du manque d'uniformité dans le produit et du manque d'un approvisionnement ininterrompu. Tout cela est vrai; et l'on s'est évertué auprès des cultivateurs, avec une certaine mesure de succès, je crois, pour les convaincre de l'opportunité d'améliorer la qualité de leur produit et rendre ce dernier plus conforme aux exigences de la clientèle anglaise. Mais en même temps il faut nous rendre bien compte que, si nous voulons tirer quelque avantage de ce marché il nous incombe d'assurer, plus que par le passé, la fourniture ininterrompue de ce produit. C'est à nous d'y voir: le traité n'y sera pour rien.

M. SPENCER: Le ministre a-t-il les chiffres que j'ai demandés?

L'hon. M. STEVENS: Oui. L'honorable député a demandé le chiffre des importations au Royaume-Uni. Si les honorables membres veulent bien suivre ces chiffres, ils verront quel magnifique débouché est offert au Canada. Pendant l'année civile de 1930 la